

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 19 JUIN 2025 A 18H00**

Nb de membres en exercice : 33
Quorum : 17

PRÉSENTS : Monsieur FABRE, Monsieur GUEUR, Madame SONNERY, Monsieur de BOISSIEU, Madame FALCON, Monsieur FORTIN, Madame PETIT, Monsieur BLANC, Madame PARIS, Monsieur DEROUBAIX, Monsieur RIGAUD, Madame COULET, Monsieur RICHER, Madame BRISSEZ, Monsieur BECQUART, Monsieur GUERRY, Madame MEYZONNY, Monsieur ABBES, Monsieur LAFAYOLLE de la BRUYERE.

EXCUSÉS AYANT DONNÉS PROCURATION :

Madame GRIMAL (à Monsieur FABRE)
Monsieur BOURDIN (à Madame PETIT)
Monsieur GRANJU (à Monsieur DEROUBAIX)
Madame ARMAND (à Monsieur GUEUR)
Monsieur DI PERNA (à Monsieur BECQUART)
Madame SEYTIER (à Madame FALCON)
Madame QUELIN (à Monsieur CHRISTIN)

ABSENTS :

Monsieur KARTAL, Madame PONCET, Madame ARBORE, Monsieur RIBIERE, Madame ARENA, Monsieur LARBI, Monsieur CHRISTIN.

Le quorum est atteint.

Monsieur Jacques BECQUART est désigné secrétaire de séance.

2025.04.33 ACCUEILS PÉRISCOLAIRES : ACTUALISATION DU RÉGLEMENT INTÉRIEUR - ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026
(Rapporteur : Jean-Pierre BLANC)
Nomenclature : 8.1 Enseignement

Le règlement intérieur des accueils périscolaires fait l'objet, chaque année, d'une mise à jour afin d'y intégrer les évolutions réglementaires ou d'organisation des services.

Pour l'année scolaire 2025-2026, les modifications du règlement intérieur concernent le centre de loisirs municipal « Les Renardeaux » sur les points suivants :

- Les modalités d'inscription et de fréquentation
- Les capacités d'accueil

La Commission Municipale **Action Éducative et Vie Scolaire**, lors de sa séance en date du **16 juin 2025** a émis un avis favorable.

La Commission Municipale **Finances**, lors de sa séance en date du **16 juin 2025** a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE :

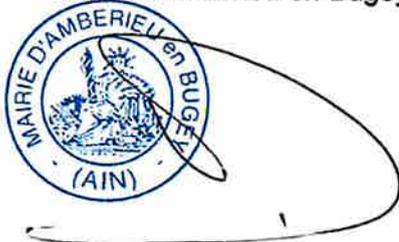
1. **D'ACCEPTER** le nouveau règlement intérieur joint en annexe, pour l'année 2025-2026, tel que modifié ci-dessus et applicable à compter du 1^{er} septembre 2025 ;
2. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le règlement intérieur mis à jour ainsi que tous documents afférents à ce dossier.

Fait et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Certifiée exécutoire compte tenu de la publication le 24 JUIN 2025

Daniel FABRE
Maire d'Ambérieu-en-Bugey



Jacques BECQUART
Secrétaire de séance

A handwritten signature in dark blue ink, appearing to read 'Becquart', is written over the name of the secretary.



Accusé de réception en préfecture
0013410100048-20250619-DEL_2025_04_33-DE
Date de télétransmission : 24/06/2025
Date de réception préfecture : 24/06/2025 2